À la création de l'entreprise

Pourquoi transformer une entreprise individuelle en société ?

La mise en société d'une entreprise individuelle peut être motivée par différents objectifs. Pour ce faire, l'entrepreneur individuel doit créer une société et y apporter son patrimoine professionnel. Plusieurs choix s'offrent à l'entrepreneur individuel qui va continuer à travailleur seul : EURL, SARL à associé unique, SAS à associé unique.
En Outre-mer, de par l'allégement social de la LODEOM lié au statut social du travailleur non salarié, la mise en société privilégiée est l'EURL à l'impôt société.

ANALYSE DE L'EXPERT

Étude de cas comparatif

- Revenu brut = 100 000 €
- Dividendes = 0 €
- Calcul des charges sociales + CSG-CRDS / Calcul de l'enveloppe entreprise

Cotisations sociales entreprise individuelle et EURL

Charges sociales : 35 653 €

Enveloppe : 133 098 €

	Montant assiette	Taux cotisation	Abattement	Montant cotisation
Charges sociales				
Total charges sociales				27 107 €
CSG				
CSG déductible	88 105 €	6,8 %	6,8 %	5 991 €
CSG et CRDS non déductible	88 105 €	2,9 %	2,9 %	2 555 €
Total global charges	35 653 €			
Revenu net	97 445 €			
Rémunération à déclarer	100 000 €		Coût total	133 098 €

Contrairement aux idées reçues, les charges sociales en Outre-mer, que l'on soit en entreprise individuelle ou en EURL, restent identiques avec la LODEOM. En revanche, le pouvoir d'achat est fortement augmenté grâce aux allégements fiscaux en société.

Quel est le gain ?

	Pouvoir d'achat en entreprise individuelle	Pouvoir d'achat en société en EURL
Revenu net	97 445 €	97 445 €
Total des revenus	97 445 €	97 445 €
Impôts	23 501 €	19 401 €
Disponible	73 944 €	78 044 €



NET DISPONIBLE
Pour le dirigeant
en entreprise individuelle

NET DISPONIBLE
Pour le dirigeant
transformé en société

NB : la différence IR s'explique par l'abattement de 10 % et une TMI à 41 %.

Avantage certain pour la mise en société

	Entreprise individuelle	EURL 100 % AG
Retraite **65 ans**	24 945 €	24 945 €
Enveloppe	133 098 €	133 098 €
IR	23 501 €	19 401 €
Pouvoir d'achat	**73 944 €**	**78 044 €**

NB : enveloppe = 100 000 € + 27 707 € (charges) + 5 991 € de CGC déductible (voir le premier tableau).

Sans oublier l'impact fiscal de la LODEOM sur le taux de l'impôt sur les sociétés en Outre-mer.

Gain annuel de + 4 100 € net

Impôts	Abattement au taux normal	Abattement au taux majoré
Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés (IR/IS)	**50 %**	**80 %**
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	**80 %**	**100 %**
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	**50 %**	**80 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	**80 %**	**X**

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Pour une EI, la transformation en société se calcule.
- La protection sociale reste identique.
- Faites chiffrer le net disponible pour le dirigeant.
- La LODEOM peut améliorer le gain.

Conception et réalisation : humancom